



CONSEIL COMMUNAL
DE NOVILLE

EXTRAIT

du registre des délibérations

CONSEIL COMMUNAL DE NOVILLE

Séance du 06 décembre 2019

Présidence : M. Manuel Hayoz

LE CONSEIL COMMUNAL DE NOVILLE

- ayant pris connaissance du préavis de la Municipalité N° 04-2019, du 11 novembre 2019, relatif à la création de l'Association Scolaire et Parascolaire Intercommunale du Haut-Lac (ASPIHL),
- ayant entendu le rapport de la commission ad hoc,
- ayant entendu le rapport de la Commission des Finances et de Gestion;
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour;

Décide

- **d'accepter** le préavis N°04-2019, du 11 novembre 2019, relatif à la création de l'Association Scolaire et Parascolaire Intercommunale du Haut-Lac (ASPIHL); tel que présenté,
- **d'accepter** que l'emprunt nécessaire à la construction soit cautionné par les cinq communes selon la répartition établie d'après la clé habitants/élèves relevant des statistiques officielles établies par le SCRIS **de la fin de l'année précédant l'octroi du permis de construire.**

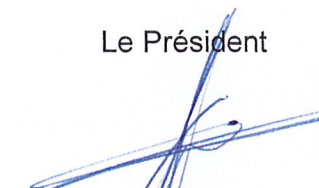
Ainsi délibéré et admis, à main levée à l'unanimité, il n'y a pas d'avis contraire, aucune abstention

Noville, le 06 décembre 2019

Extrait conforme :

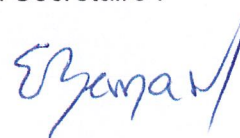
L'attestent :

Le Président


M. Hayoz



La Secrétaire :


E. Bernard